Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/200 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision en date du 10 mars 2010 nommant M. Michel DEBRAY, Délégué régional de Haute-Normandie,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Michel DEBRAY, Délégué régional de l'ASP pour la région Haute-Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DEBRAY, délégations sont également données à :
- M. François HAVEL, Chef du service formation professionnelle et emploi,
- M. Jean-Philippe LE PALLEC, Chef du service agricole,
- Mme Mallorie HUGUET, Chef du service contrôle,

à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

et à
- M. Régis BLAIZOT, Adjoint au chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er mai 2010.

Fait à Limoges
le 04 MAI 2010

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Michel DEBRAY
M. François HAVEL
M. Jean-Philippe LE PALLEC
Mme Mallorie HUGUET
M. Régis BLAIZOT
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2010/199 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 30 mars 2009 relatif à l'agrément de l'Agence de services et de paiement en tant qu'organisme de coordination français

Vu le décret du 17 septembre 2009 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice YOUNG, Chef de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, pour les actes suivants sous réserve des dispositions de l'article 5 :

- les congés annuels et les autorisations d'absence des agents de l'ASP de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles,
- les liquidations des recettes et des dépenses afférentes à l'activité de la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles
- tous les documents se rapportant au rôle de l'ASP en qualité d'organisme de coordination français tel que prévu par la réglementation communautaire,
- les actes relatifs à la gestion de la trésorerie communautaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice YOUNG, délégation de signature est donnée à Mme Dominique ASTOLFI, pour tous les actes visés à l'article 1er ci-dessus sous réserve des dispositions de l'article 5.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice YOUNG et Dominique ASTOLFI, Délégation de signature est donnée à Mme Pascale DESHAYES, pour tous les actes visés à l'article 1er ci-dessus sous réserve des dispositions de l'article 5.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Béatrice YOUNG, Dominique ASTOLFI et Pascale DESHAYES, ces actes doivent nécessairement être signés par le Président directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le Directeur général délégué ou le Secrétaire général.

Article 5 : Les actes se rapportant à une situation litigieuse doivent nécessairement être signés par le Pésident directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par le Directeur général délégué ou le Secrétaire général.

Article 6 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges,
Le 04 MAI 2010

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Mme Béatrice YOUNG
Mme Dominique ASTOLFI
Mme Pascale DESHAYES
M. Bernard BEZEAUD
M. Henri ROBERT
DFJL
DRH